

Justificatif généré le 23/06/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 23/06/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/677798
N° d'annonce : 677798

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°677798 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-06-23.

BANK OF INDIA

Société de droit étranger au capital de 19 802 712 euros
Adresse de la succursale en France : **4, rue Halévy - 75009 PARIS**
305 362 683 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales, C.C.P.	27	38 722 438	19 619 538
Effets publics et valeurs assimilées	4	11 949 762	13 284 188
Créances sur les établissements de crédits :	2		
- A vue		31 948 665	2 782 874
- A terme		200 062 518	108 738 496
Créa. sur la cltèle : aut. concours à la cltèle	3	1 042 610	1 387 031
Participation et activité de portefeuille		23 000	23 000
Immobilisations incorporelles	5	13 599	12 204
Immobilisations corporelles	6	6 611	9 169
Autres actifs	7	66 342	81 805
Comptes de régularisation	8	55 635	18 096
TOTAL ACTIF		283 891 180	145 956 402

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit :	9		
- A vue		43 573 874	11 242 762
- A terme		181 412 051	84 163 766
Comptes créditeurs de la clientèle :	10		
- Autres dettes :			
. A vue		18 025 486	8 145 801
. A terme		4 794 750	4 646 863
. Autres sommes dues		49 557	48 853
Autres passifs	11	164 195	60 210
Comptes de régularisation	12	93 569	92 604
Provisions	13	635 734	399 734
Fonds pour risques bancaires généraux	16	249 663	249 663
Dettes subordonnées	14	3 016 407	2 840 676
Capital	15	19 802 712	19 802 712
Report à nouveau	15	14 262 757	14 264 635
Résultat de l'exercice	15	- 2 189 576	- 1 877
TOTAL PASSIF		283 891 180	145 956 402

HORS-BILAN	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés :			
- Engagements de garantie :			
. Engagements d'ordre de la clientèle	19	1 003 745	885 000
Engagements reçus :			
- Engagements de financement :			
. Engagements reçus de la clientèle		969 900	1 202 000
		1 003 745	2 087 000

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	21	3 618 720	1 230 879
Intérêts et charges assimilés	21	- 2 855 701	- 216 442
Commissions (produits)	22	804 275	735 880
Commissions (charges)	22	- 303 790	- 186 918
Gains ou pertes s/o.p. des portef. de négoc.	23	420 050	353 850
Gains ou pertes s/o.p. des portef. de plct et ass. .	4	- 2 199 820	- 577 602
PRODUIT NET BANCAIRE		- 516 267	1 339 648
Charges générales d'exploitation	24	- 1 423 186	- 1 298 562
Dot. aux amort. et aux prov. sur immob.		- 14 123	- 22 429
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		- 1 953 576	18 657
Coût du risque	26	- 236 000	- 20 534
RESUL. COUR. AV. IMPOT ET RESUL. NET.....		- 2 189 576	- 1 877

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.

1. Généralités. BANK OF INDIA, succursale de Paris est un établissement de crédit appartenant au groupe - BANK OF INDIA - société de Droit indien. BANK OF INDIA réalise des opérations de banque et est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-558 du 22/05/2015 et de l'article L. 519-1 modifié du Code monétaire et financier. **2. Centralisation du traitement informatique.** Le siège de BANK OF INDIA a centralisé le traitement informatique de la tenue des comptes pour toutes les agences étrangères, au Data Center à Mumbai en 2013. Notre succursale a obtenu le consentement de tous les clients pour ce transfert de données. L'accord des titulaires est requis pour chaque nouvelle ouverture de compte. Les clients n'ayant pas donné expressément leur consentement, n'ont pas été transférés au Data Center à Mumbai (9 114,35 € au 31/12/2022). Ces comptes sont comptabilisés dans un compte spécifique dans les livres de notre succursale. Conformément à l'article L. 312-19 du CMF relatif aux comptes inactifs, la BANK OF INDIA, a comptabilisée dans ses livres 141 comptes pour un montant global de 792 795 € en 2022. **3. Principes comptables. 3.1. Référentiel comptable.** Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 sont établis selon les règles applicables en France et résultent de : **Principes généraux.** Au terme de l'article L-123 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. **Principes spécifiques.** Les comptes annuels de la banque ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils sont présentés conformément aux dispositions du chapitre 2 du présent règlement. **3.2. Changement de méthodes comptables intervenu durant l'exercice 2022.** Il n'y a pas eu de changement de méthode sur l'exercice 2022. L'ANC 2020-10 qui modifie l'ANC 2014-07 ne trouve pas à s'appliquer à la succursale. **3.3. Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle.**

Les méthodes utilisées pour la surveillance, l'évaluation et le contrôle des risques et les méthodes de comptabilité utilisées, sont conformes à celles prévues par l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

3.3.1. Créances sur établissement de crédit et sur la clientèle. Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les créances et les crédits sur la clientèle sont comptabilisés selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. **3.3.2. Créances douteuses.** Le règlement ANC n° 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit est applicable. Ce texte prévoit notamment la création de la catégorie des encours douteux compromis et la comptabilisation d'une décote pour les crédits restructurés à des conditions hors marché précédemment douteux et reclassés parmi les créances saines. L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 modifié notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière ou de plus de neuf mois pour les collectivités locales. Conformément à l'article 2221-8 du règlement ANC n° 2014-07 modifié, un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Il doit faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. **3.3.3. Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle.** Les dettes envers les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des dettes détenues au titre d'opérations bancaires envers les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les dettes envers la clientèle sont ventilées en dépôts à vue et dépôts à terme. Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. **3.4. Opérations sur titres.** Les portefeuilles de titres de placement, d'investissement, parts et participations dans les entreprises liées suivent les règles de comptabilisation du règlement ANC n° 2014-07 modifié. **3.4.1. Opérations sur titres de placement et d'investissement.** Depuis avril 2019, BOIP a commencé à investir dans le US Treasury Bonds (Bons du Trésor américains) et au 31/12/2022, l'encours s'établit à € 14 850 699,44. Ces Bons du Trésor sont classés dans les livres de la succursale comme titres de placement et une provision pour moins-value latente est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. **3.4.2. Parts et participations dans les entreprises liées.** La succursale BANK OF INDIA à Paris ne détient aucune part ni participation dans des entreprises liées au 31/12/2022. **3.5. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.** Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis. Les dettes subordonnées relèvent d'un prêt à durée indéterminée de 2 millions de dollars américains (USD) consenti par le siège en 1990 en vue de constituer les provisions pour risques pays. Ces dettes subordonnées ne sont pas reprises dans les fonds propres au titre du calcul du ratio de solvabilité. **3.6. Intérêts et assimilés, commissions.** Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation. BOI offre divers services et prestations financières notamment dans les activités de financement commerciaux, de prêts personnels ou professionnels, de banque de détail et de correspondant bancaire. Les commissions et frais de dossiers perçus selon la nature des opérations et en fonction des tarifs en vigueur, sont comptabilisés dans les différents comptes du compte de résultat. Les produits liés à des commissions sont essentiellement constitués : des frais bancaires perçus pour les virements effectués en euro pour les comptes d'autres agences de la BOI en Inde ; des commissions pour les transferts des fonds en Inde par les clients occasionnels ; des commissions pour le remboursement par l'intermédiaire de la succursale de Paris, des lettres de crédit ouvert auprès des agences de la BOI en Inde ; des frais de gestion de dossier de prêts ; d'autres prestations clients (frais chèque de banque, encaissement chèque). Les charges liées à des commissions sont composées des frais bancaires relatifs aux comptes Nostro de la BOI Paris avec la SOCIETE GENERALE et la BANQUE DE FRANCE. Les frais bancaires sont de diverses natures : frais de tenue de compte ; frais de relevé bancaire ; abonnements ; frais bancaires sur virement ; frais bancaires sur opérations d'intermédiation classiques (participant indirect). **3.7. Charges générales d'exploitation - frais de personnel.** Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite. **3.8. Provisions.** Les provisions pour risques et charges sont constituées pour les événements survenus ou en cours, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine. Elles sont réévaluées à chaque clôture trimestrielle. **3.8.1. Provisions pour charges.** Les provisions pour charges sont constituées des éléments suivants : impôt sur société et impôts locaux ; frais généraux ; frais légaux et les honoraires des Commissaires aux comptes. **3.8.2. Provisions pour risques.** La succursale de BANK OF INDIA à Paris suit la politique Groupe en matière de provisionnement. Les actifs en question étant principalement en USD, le montant provisionné fait l'objet d'un ajustement à chaque clôture trimestrielle en fonction du cours de change. **3.9. Coût du risque.** La succursale de Paris suit la politique du siège pour le provisionnement des « Standard Assets ». Le montant total des encours de crédit (à l'exception des encours de crédit des PME) est provisionné à un taux de 0,40 % et ce montant de provision est comptabilisé au passif du bilan comme provisions. **3.10. Impôt sur les bénéfices.** La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux courant. **3.11. Opérations en devises.** Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement ANC 2014-07 modifié. Les opérations libellées en devises sont enregistrées dans les comptes ouverts en devises et convertis en contre-valeur Euro au cours de clôture correspondant à la date d'arrêté. Les gains ou pertes issus de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat dans le poste gain et pertes sur portefeuille de négociations. **4. Immobilisations.** Le règlement ANC 2014-03 modifié est applicable aux comptes individuels pour les immobilisations corporelles et incorporelles sur la définition et l'évaluation des actifs. Les immobilisations sont inscrites au coût historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : P.C. : 3 ans, Logiciels : 3 ans, Matériel informatique hors P.C. : 5 ans, Agencements et installations : 5-10 ans. **5. Faits marquants de l'exercice.** Portefeuille de crédit : Suite à la décision du 13/03/2018 de la Banque Centrale Indienne (RBI) de mettre fin à l'émission de lettres d'engagement et de lettres de confort pour des crédits commerciaux relatifs à des importations en Inde, BOIP s'est efforcée de renforcer son portefeuille de prêts d'une part, par une participation plus intense dans les prêts syndiqués sur le marché secondaire et d'autre part, par une augmentation soutenue des opérations de Trade Finance. Au 31/12/2022, l'encours de prêts syndiqués s'établit à 51 377 929,98 € et porte sur

trois établissements de crédit en l'occurrence, INDUSIND BANK (23 438 964,93 €), DOHA BANK (23 438 964,93 €) et QATAR NATIONAL BANK (4 500 000 €). L'activité de Trade Finance a connu une augmentation significative au cours de l'année et les encours de Buyer's et Supplier's credit s'établissent à 105 276 697,50 € au 31/12/2022. **Investissement dans les bons souverains.** Depuis février 2019, BOIP s'est lancée dans l'activité d'investissement en Bons du Trésor américains afin de diversifier son portefeuille de crédit. Au cours de l'exercice 2022, le portefeuille d'investissement a généré un profit de 107 857,01 €. Cependant en raison d'une forte volatilité sur le marché des obligations d'Etat en 2022, une provision à hauteur de 2,9 millions € a été constituée en 2022 au titre de la dépréciation des bons de trésor américains. **6. Evènements liés à la crise sanitaire Covid-19.** La poursuite de la crise sanitaire liée au Covid-19 en 2022 n'a pas eu d'impact sur l'activité de BANK OF INDIA, Paris.

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (actif poste 3).

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Cptes ordinaires débiteurs	31 948 665	-	2 782 874	-
Comptes et prêts	-	198 654 627	-	108 242 036
SOUS-TOTAL	31 948 665	198 654 627	2 782 874	108 242 036
Créances rattachées.....	-	1 407 891	-	496 460
TOTAL	31 948 665	200 062 518	2 782 874	108 738 496

Ventilation des actifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	31 948 665	-	-	31 948 665
Dont comptes à vue (nostro) avec les agences de BANK OF INDIA	972 140	-	-	972 140
Comptes et prêts	98 748 815	44 647 028	55 258 784	198 654 627
Dont créances avec les agences de BANK OF INDIA ...	53 763 419	5 221 414	-	58 984 833

NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE (actif poste 4).

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Sain	Net	Sain	Net
Aut. concours à la clientèle :				
- Autres crédits.....	1 039 368	1 039 368	1 381 067	1 381 067
- Créances rattachées.....	3 241	3 241	5 964	5 964
SOUS-TOTAL	1 042 610	1 042 610	1 387 031	1 387 031
TOTAL	1 042 610	1 042 610	1 387 031	1 387 031

Ventilation de certains actifs selon leur durée résiduelle. Autres concours à la clientèle, Autres crédits et Total, De 3 mois à 1 an : 960 889, De 1 an à 5 ans : 78 479, Total : 1 039 368.

NOTE 4 - EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES. 2022. Opérations sur titres de placement et d'investissement (Bons de Trésor américains) et Total : 14 850 699.

Bons de trésor américains	Date d'acquis.	Date de cession	Valeur faciale	Valeur brute USD	Val. brute Equiv. EUR	Int. courus USD	Int. courus Equiv. EUR	Total USD	Total Equiv. EUR
330180121000085 BD801200000076.....	07/08/2020	ces acquisitions ne sont pas encore cédées	2 000 000	2 013 284	1 887 572	1 554	1 457	2 014 838	1 889 029
330180121000093 BD801200000076.....	02/10/2020		2 000 000	1 991 000	1 866 679	1 554	1 457	1 992 554	1 868 136
330180121000095 BD801200000076.....	03/10/2020		2 000 000	1 983 839	1 859 965	4 654	4 363	1 988 492	1 864 328
330180121000096 BD801200000076.....	20/10/2020		2 000 000	1 970 600	1 847 553	4 654	4 363	1 975 254	1 851 916
330180121000098 BD801200000076.....	29/10/2020		2 000 000	1 963 368	1 840 772	4 654	4 363	1 968 021	1 845 135
330180121000106 BD801200000076.....	01/12/2020		2 000 000	1 954 494	1 832 453	4 654	4 363	1 959 148	1 836 816
330180121000108 BD801200000076.....	06/01/2021		2 000 000	1 964 000	1 841 365	2 175	2 040	1 966 175	1 843 405
330180121000110 BD801200000076.....	29/01/2021		2 000 000	1 974 700	1 851 397	2 175	2 040	1 976 875	1 853 437
TOTAL				15 815 285	14 827 756	26 073	24 445	15 841 357	14 852 201

Bons de trésor américains	Autres variations durant l'exercice					USD	31/12/2022 Equiv. EUR
	Valeur marché	USD	EUR	Dépréciation			
				Devises \$	Eq EUR		
330180121000085 BD801200000076.....	81,59	1 591 250	1 491 890	422 034,22	395 681,81	2 016 239	1 890 342
330180121000093 BD801200000076.....	81,59	1 591 250	1 491 890	399 750,00	374 789,05	1 995 857	1 871 233
330180121000095 BD801200000076.....	81,19	1 581 874	1 483 100	401 964,76	376 865,52	1 985 605	1 861 621
330180121000096 BD801200000076.....	81,19	1 581 874	1 483 100	388 726,00	364 453,40	1 972 876	1 849 687
330180121000098 BD801200000076.....	81,19	1 581 874	1 483 100	381 493,80	357 672,79	1 965 949	1 843 193
330180121000106 BD801200000076.....	81,19	1 581 874	1 483 100	372 620,00	349 353,08	1 958 196	1 835 924
330180121000108 BD801200000076.....	82,44	1 606 250	1 505 954	357 750,00	335 411,59	1 977 262	1 853 799
330180121000110 BD801200000076.....	82,44	1 606 250	1 505 954	368 450,01	345 443,47	1 967 771	1 844 900
TOTAL	-	12 722 496	11 928 086	3 092 789	2 899 671	15 839 756	14 850 699

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (actif poste 13)	Au 31/12/2021	Acquis. dotations	Au 31/12/2022
Valeurs brutes : logiciels.....	584 631	12 960	597 591
TOTAL	584 631	12 960	597 591
Amortissements/dépréciations : logiciels.....	572 426	11 566	583 992
VALEURS NETTES COMPTABLES.....	12 205	-	13 599

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Au 31/12/2021	Acquis. dotations	Au 31/12/2022
Valeurs brutes :			
- Agencements et installations.....	259 331	-	259 331
- Matériel informatique.....	171 950	-	171 950
TOTAL	431 281	-	431 281
Amortissements/Dépréciations :			
- Agencements et installations.....	250 162	2 558	252 720
- Matériel informatique.....	171 950	-	171 950
TOTAL	422 112	2 558	424 670
VALEURS NETTES	9 169	-	6 611

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS (actif poste 7)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Débiteurs divers	2 000	15 000
Dépôts et cautionnements.....	66 342	66 805
TOTAL	68 342	81 805

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION (actif poste 18) (en Keuros)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges constatées d'avance.....	55 410	8 992
Divers	225	9 103
TOTAL	55 635	18 096

NOTE 9 - DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT (passif poste 2)	Exercice 2022		Exercice 2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Cptes ordinaires créditeurs	43 573 874	-	11 242 762	-
Comptes et emprunts.....	-	181 069 754	-	84 142 681
SOUS-TOTAL	43 573 874	181 069 754	11 242 762	84 142 681
Dettes rattachées	-	342 297	-	21 085
TOTAL	43 573 874	181 412 051	11 242 762	84 163 766

Ventilation des passifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 1 an 5 ans	Total
Comptes à vue	43 573 874	-	43 573 874
Dettes envers les éts de crédit.....	160 443 465	20 626 289	181 069 754

NOTE 10 - CPTEs CREDITEURS DE LA CLTELE (passif poste 3)	Exercice 2022		Exercice 2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes :				
- Comptes ordinaires créditeurs..	17 232 691	-	7 333 799	-
- Comptes créditeurs à terme	-	4 792 041	-	4 643 411
- Autres sommes dues	49 557	-	48 853	-
- Comptes inactifs (dormants)	792 795	-	812 002	-
- Dettes rattachées	-	2 709	-	3 453
TOTAL	18 075 043	4 794 750	8 194 654	4 646 863

Ventilation de certains passifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	17 232 691	-	-	17 232 691
Comptes créditeurs à terme de la clientèle.....	1 918 946	2 742 470	130 625	4 792 041
Autres somme dues	49 557	-	-	49 557
Comptes inactifs (dormants).....	792 795	-	-	792 795

NOTE 11 - AUTRES PASSIFS (passif poste 5)		31/12/2022	31/12/2020
Créditeurs divers		164 195	60 210
- Dont :			
- Personnel prov congés payés.....		27 196	15 434
TOTAL		164 195	60 210

NOTE 12 - CPTEs DE REGULARISATION (PASSIF POSTE 6)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes d'encaissement	75 869	60 934
Autres comptes de régularisation : charges à payer.....	19 700	46 670
TOTAL	95 569	107 604

NOTE 13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (passif poste 7 et 8). Néant. **Provisions (passif) (en EUR).** Provision standard Assets et Total des provisions en euros, Au 31/12/2021 : 399 734, Dotation durant l'exercice : 331 000, Reprises durant l'exercice : - 95 000, Au 31/12/2022 : 635 734.

NOTE 14 - DETTES SUBORDONNEES (passif poste 12)	31/12/2021	31/12/2021	Ajustement +/- s/cours de change	31/12/2022
	USD	EUR	Equivalent EUR	Equivalent Eur
Dettes subordonnées à durée indéterminée : emprunts subord. à durée indéterminée :				
- 000299	2 000 000	1 765 848	109 269	1 875 117
- 002295	-	750	0	750
- 002295	216 500	191 153	- 11 828	202 981
- 003293	1 000 000	882 924	- 54 634	937 559
TOTAL	3 216 500	2 840 676	42 806	3 016 407

* Corrections sur la variation du cours de change de la devise : Au 31/12/2021 : 1 € = 1,13260 USD, Au 31/12/2022 : 1 € = 1,06660 USD.

NOTE 15 - FONDS PROPRES HORS F.R.B.G.	Fin 2021	Diminution	Fin 2022
Capital	19 802 712	-	19 802 712
Report à nouveau bénéficiaire.....	14 264 634	- 1 877	14 262 757
Résultat de l'exercice	- 1 877	-	- 2 189 576

NOTE 16 - PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX. F.R.B.G. constitués en EUR et Total, Fin 2021 et 2022 : 249 663.

NOTE 17. Néant.

NOTE 18. Néant.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE. Engagement d'ordre de la clientèle, Engagement en EUR, PROCOR et Total, 31/12/2021, Devises : EUR, Equivalent EUR : 885 000, 31/12/2022, Equivalent EUR : 1 003 745.

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS-BILAN POSTE 7). Engagement reçus de la clientèle. 31/12/2021, Total EUR : 1 306 700, 31/12/2022, Total EUR et Equivalent EUR : 969 900.

NOTE 21.

Intérêts et produits assimilés (Compte de résultats poste 1)	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	-	18	-	20
Intérêts sur comptes et prêts..	3 601 541	-	1 101 718	-
Int. s/créances commerciales et crédits à la clientèle.....	-	17 161	-	20 625
TOTAUX	3 601 541	17 179	1 101 718	20 645

Intérêts et charges assimilés (Compte de résultat poste 1)	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Int. s/cptes ord. créditeurs	50 098	-	32 208	0
Int. s/comptes et emprunts	2 798 790	6 814	175 622	8 613
TOTAUX	2 848 887	6 814	207 829	8 613

NOTE 22.

Commission produits (Compte de résultats poste 5)	Exercice 2022	Exercice 2021
Commissions (produits) :		
- Commissions perçues sur les op. interbancaires	721 936	658 474
- Commissions perçues sur les op. avec la clientèle	82 339	77 406
TOTAUX	804 275	735 880

Commissions charges (Compte de résultats poste 5). Commissions (charges), Commissions versées sur les opérations interbancaires et Totaux, Exercice 2022 : 303 790, Exercice 2021 : 186 918.

NOTE 23 - GAINS SUR OPERATIONS FINANCIERES	Exercice 2022	Exercice 2021
Prod. s/op. s/tit. de négoc., plct et d'investissement	107 857	108 517
Produits sur opérations de change et d'arbitrage.....	420 050	353 850
TOTAL	527 907	462 367

NOTE 24 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	Exercice 2022	Exercice 2021
Frais de personnel.....	714 618	593 627
- Salaires et traitements.....	504 078	406 256
- Charges de traite.....	75 094	71 492
- Charges sociales.....	135 447	115 878
- Impôts et taxes.....	66 634	67 286
- Impôts, taxes et versements ass. sur rémunérations	58 010	50 607
- Impôts locaux.....	8 624	16 679
Services extérieurs.....	641 933	637 649
- Locations.....	249 667	245 329
- Transports et déplacements	15 569	6 783
- Autres services extérieurs.....	376 697	385 537
TOTAL	1 423 186	1 298 562

NOTE 25 - EFFECTIF MOYEN, AUTRES INFORMATIONS	31/12/2022	31/12/2021
Techniciens de banques	3	3
Cadres	5	5
- Dont cadres expatriés.....	3	3
TOTAUX	8	8

NOTE 26 - COUT DU RISQUE. Provisions pour Standard Assets/Loans (charges) et Total, Exercice 2022 : - 236 000, Exercice 2021 : - 20 534.

NOTE 27 - CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P. 2022. Pièces et billets de banque : 72 150, Réserves détenues auprès de banque centrale (BANQUE DE FRANCE) : 38 650 288, Total : 38 722 438.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.
Opinion. En exécution de la mission qui nous été confiée par votre direction, conformément à l'article L. 511-38 du Code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BANK OF INDIA - Succursale de Paris relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la constitution de dépréciations et de provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à l'activité de votre succursale. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général de la succursale. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la succursale ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général de la succursale. **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre succursale. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : - il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris, le 19 mai 2023, PARIS OUEST AUDIT : Yassine EL JOUAIIDI, Associé. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse de la succursale : 4, rue Halévy - 75009 PARIS.